



## Groupe Élections 2020 (GÉ20)

Arrêté PRUP n° 03-07-2020 fixant la composition du GÉ20 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020

Le Président de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° 13-5-2016 adoptée par le Conseil d'administration en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la présidence de l'université de Poitiers ;
- Considérant la note de cadrage général DAJA-DGS n° 03-07-2020 ;
- Considérant l'expiration du mandat du Président de l'université de Poitiers le 30 novembre 2020 à 00h01 ;
- Considérant l'expiration du mandat des membres élus du Conseil d'administration le 30 novembre 2020 à 00h01 ;
- Considérant l'expiration du mandat des membres élus du Conseil académique le 30 novembre 2020 à 00h01 ;

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup> :

Un Groupe Élections 2020 de l'université de Poitiers (désigné par l'acronyme GÉ20) est créé.

#### Article 2 :

Le GÉ20 est chargé, sous l'autorité du Directeur général des services, de mettre en œuvre le processus électoral relatif aux renouvellements du Conseil d'administration et du Conseil académique de l'université de Poitiers au cours du second semestre 2020.

#### Article 3 :

Le GÉ20 apporte son concours juridique, administratif, technique et opérationnel au Comité électoral consultatif.

#### Article 4 :

La composition du GÉ20 est la suivante :

##### Coordinateurs :

MIGNON Nelly	DRHRS-SIRH
<i>En cours de recrutement</i>	DAJA

##### Membres :

BOISTAY Nicolas	DGSA-DRHRS	
CATANESE Laurence	Service intérieur	
CHARIAULT Isabelle	UP&PRO/SAFIRE	
DURAND Roxane	DAJA	
GAUTHIER Sandrine	DRHRS-PGB	ou son représentant
HIERONIMUS Stéphanie	PFRE-DPF	
JOUHANIQUE Sandrine	INSPE 79	
LARRIVÉE Virginie	UFR SFA	ou son représentant

LAIZÉ Emmanuel	I-Médias	ou son représentant
LOUBET Christine	PFRE-DPF	ou son représentant
MIRAMBEAU Gilles	DGS	
MARZIN Gwénaëlle	DRHRS	
NOJAC Sophie	DAJA	
PIVETTE Samuel	Communication	
POTIER Christelle	INSPE	
RIBOT Guillaume	DRHRS-PGE	ou son représentant
TAILLET Murielle	DREI-DRED	
VEILLON Amalia	DAJA	

#### **Article 5 : Publicité et exécution**

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des électeurs par tout moyen, dont la diffusion sur les espaces Internet et Intranet dédiés de l'université de Poitiers.

Le Directeur général des services est chargé de la publication du présent arrêté au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

**Le Président de l'université de Poitiers,**

**Yves JEAN**

